

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2018



SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
1 – Présentation générale du service.....	3
A – Compétence exercée.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	5
D – Mode de gestion du service.....	6
E – Volume/tonnage et leur évolution.....	7
F – Équipements du service.....	8
1) Porte-à-porte.....	8
2) Apport volontaires.....	8
3) Communication/Prévention.....	8
4) Déchèteries.....	8
5) Collecte et traitement des déchets.....	12
2 – Indicateurs de performance.....	16
3 – Actions réalisées et à venir.....	19
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	19
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	21
C – Dépenses de l'exercice.....	22
D – Investissement à venir en 2019.....	23
4 – Financement du service.....	23
5 – Tarification du service.....	25
A – Présentation générale des modalités de tarification du service.....	25
B – Prix du service.....	26
6 – Actions de solidarité.....	28
ANNEXE : Synoptique 2018.....	29

Abréviations :

- **OMR** : Ordures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : Emballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : Déchets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : Tri **M**écano **B**iologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : Taxe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : 102 908 habitants (données de référence - CITEO)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2018 était de 9,11 %
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries + autres) : 55 298 t
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **76,91 %** (70,54 % en 2017)

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

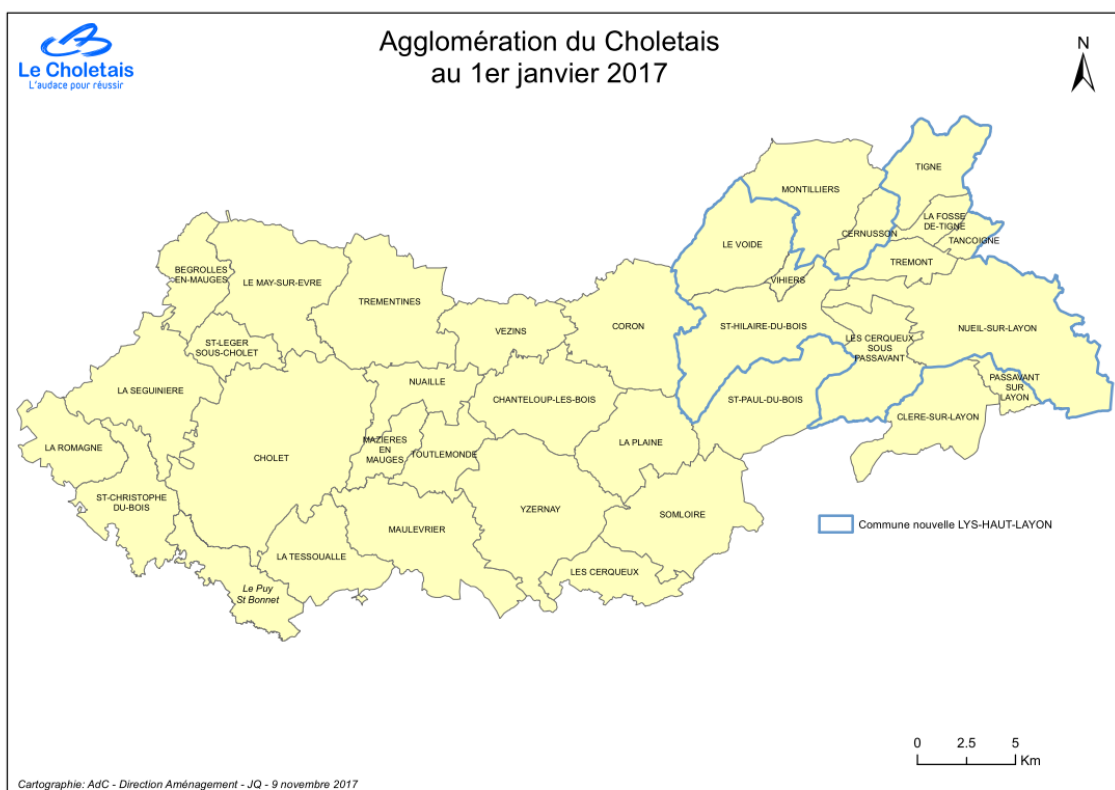
L'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 27 décembre 2010,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 26 mai 2015,
- les règlements intérieurs des déchèteries, approuvés le 29 décembre 2015,
- les règlements des Eco-points, approuvés le 25 juillet 2014.

B - Territoire desservi

En 2018, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de l'Agglomération du Choletais. (1^{er} janvier 2017 : extension du territoire)



Communes membres	Population
Bégrolles-en-Mauges	1 984
Cernusson	351
Chanteloup-les-Bois	719
Cholet	53 853
Cléré-sur-Layon	346
Coron	1 585
La Plaine	1 035
La Romagne	1 791
La Séguinière	4 004
La Tessoualle	3 097
Le May-sur-Evre	3 899
Les Cerqueux	895
Lys-Haut-Layon	7 849
Maulévrier	3 147
Mazières-en-Mauges	1 066
Montilliers	1 215
Nuillé	1 530
Passavant-sur-layon	126
Saint-Christophe-du-Bois	2 586
Saint-Léger-sous-Cholet	2 665
Saint-Paul-du-Bois	606
Somloire	912
Toutlemonde	1 257
Trémentines	2 867
Vezins	1 678
Yzernay	1 845
TOTAL	102 908*

**Population INSEE sous contrat CITEO*

C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2017	2018	
Population collectée :	101 904 hab.	102 908 hab.	+ 0,9 %
- dont nombre d'habitants desservi en apport volontaire	9 412 hab.	9 778 hab.	+ 3,9 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	215 redevables (87 + 110 + 18)	221 redevables (94 + 110 + 17)	+ 2,7 %

Un usager non domestique peut être collecté jusqu'à 1000 l une fois par semaine d'ordures ménagères avec la collecte classique sur le secteur de l'ex Communauté d'Agglomération du Choletais, 240 l collectés une fois par semaine sur les communes du Vihierois. Au delà, il est assujéti à la redevance spéciale déchets (paiement au litre supérieur collecté une fois par semaine ou forfaitaire pour les administrations sur le Vihierois et sur la base d'un forfait annuel, pour tout usager non ménager collecté une fois par semaine sur l'ex Bocage). Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants

+ Nombre d'habitants et nb de bénéficiaires du service non desservis en porte à porte

- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

D - Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitements

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p>Collecte : 43,5 % (Cholet et PSB aggloméré) en porte-à-porte, collecte 1 fois/semaine (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie. 47 % en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours par la régie et le prestataire. 9,5 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p>Transfert : Valor3E (St Germain) et Montilliers</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <p>56,76% par valorisation énergétique à Couëron, à Nantes et à Lasse</p> <p>36,36 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges</p> <p>6,88 % par enfouissement à La Séguinière</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines, en mélange)	<p>Collecte : 90,5 % en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 1 fois/semaine) par la régie. 9,5 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p>Transfert : Montilliers (pour les tonnages collectés sur le Vihierois)</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service (centre de tri du Cormier)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par l'AdC.</p>
Verre (337 colonnes à verre)	<p>Collecte et stockage : Collecte en moyenne 1 fois/semaine (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.</p>	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages.</p>
Déchets provenant des 6 déchèteries et 9 éco-points	<p>Gestion, collecte : Prestation de service</p>	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par l'AdC et/ou certains Eco-organismes.</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	<p>Collecte : En régie en porte-à-porte Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)</p>	<p>Compostage à Cholet</p>

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets
- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
- Fréquence de collecte

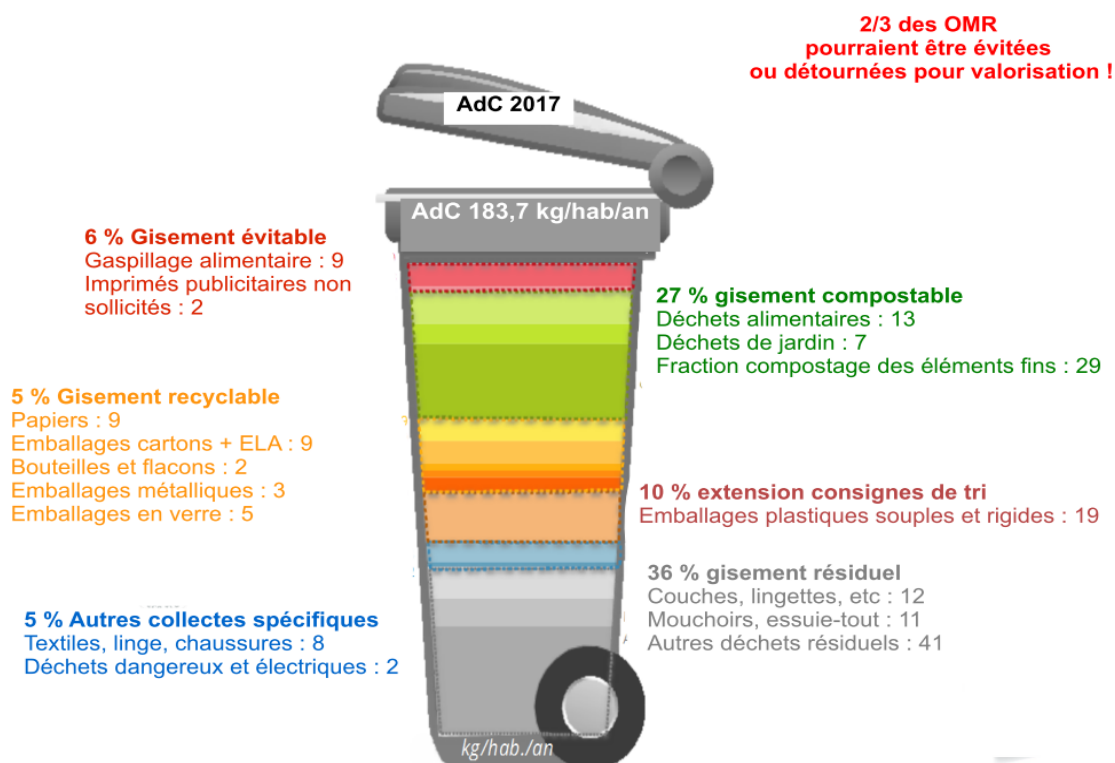
E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2017 (AdC)	18 720 t	5 532 t	4 098 t	24 891 t	895 t	54 136 t
2018 (AdC)	17 952 t	5 872 t	3 776 t	26 195 (déch.) + 527 t textiles + (112 t biodéchets) = 26 834 t	864 t	55 298 t
Ratio/habitant 2017 (kg/hab) (ex CAC)	183,7 kg/hab	54,29 kg/hab	40,21 kg/hab	244,26 kg/hab	8,78 kg/hab	531,25 kg/hab
Ratio/habitant 2018 (kg/hab) (AdC)	174,45 kg/hab	57,06 kg/hab	36,69 kg/hab	260,76 kg/hab	8,40 kg/hab	537,35 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	- 5,03%	5,10%	- 8,75%	6,12%	- 4,33%	1,15 %

(1) : autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2017 sur le territoire de l'AdC



Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800 97 49 49) et 2 véhicules légers

1) Porte à porte (au 31/12/2018)

- Nombre de véhicules : 12 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes (dont 3 robotisées), 3 fourgons, 3 véhicules utilitaires.
- Nombre de bacs roulants : 82 655 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

2) Apport volontaire (au 31/12/2018)

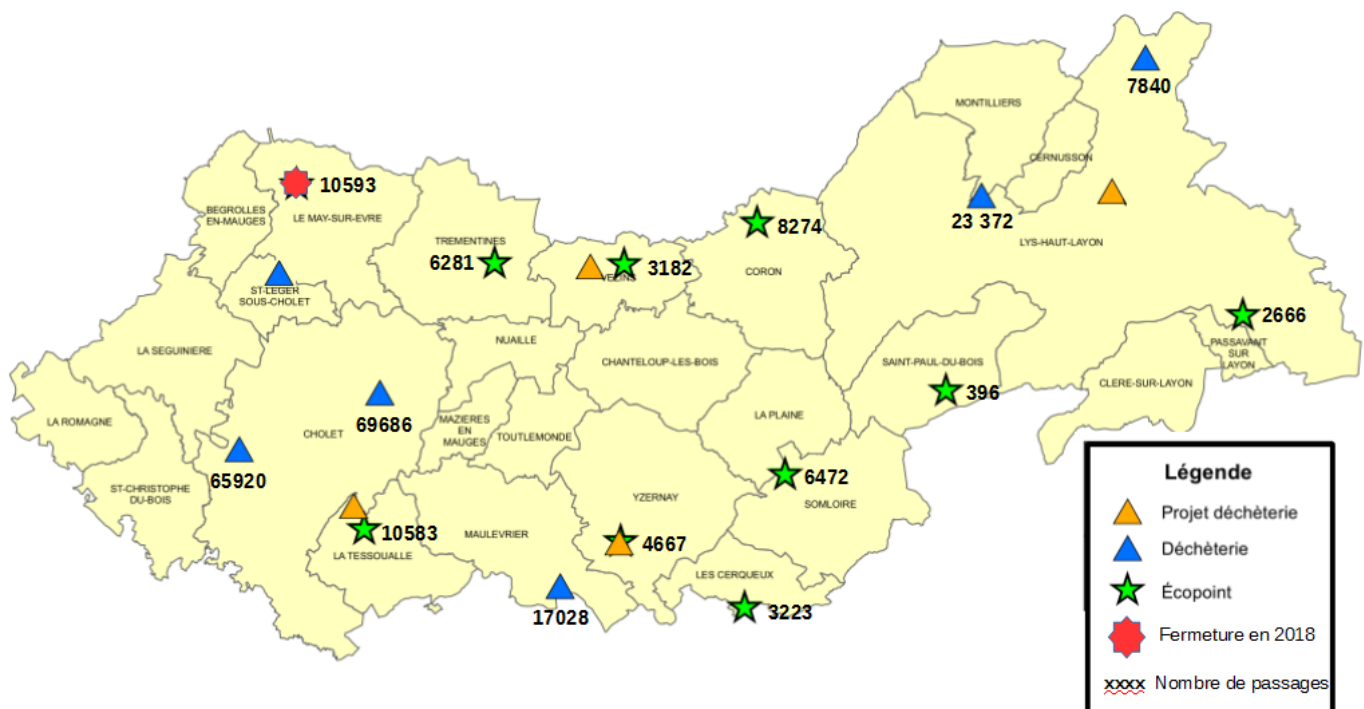
- OMR : 140 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 105 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Papier : 0 colonne (Bocage), les colonnes ont été supprimées en janvier 2018 lors du passage en mélange de la collecte des emballages et du papier sur tout le territoire.
- Verre : 337 colonnes dont 34 enterrées ou semi-enterrées
- Textiles : 87 colonnes dont 68 gérées par la collectivité et 19 gérées par des organismes privés (Croix Rouge, hyper-marchés,.....)
- 1 véhicule utilitaire et 1 fourgon

3) Communication/Prévention

- 4 véhicules utilitaires

4) Déchèteries

Localisation des déchèteries et des éco-points



Liste des déchets réceptionnés

➤ Sur le territoire de l'ex CAC et du Bocage

	Cholet (Cormier et Blanchardière)	Saint-Léger-sous-Cholet	Trémentines, Vezins, La Tessoualle	Maulévrier	Coron, Les Cerqueux	Somloire / La Plaine	Yzernay
Tout-venant	X	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	
Bois traité	X	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X	X
Ferrailles	X	Petite ferraille uniquement		1 x/mois	X	X	X
Plastiques durs	X	X					
Bidons plastiques	X	X					
Films plastiques	X	X		X	X	X	
D3E	X			X	X	X	X
Déchets réutilisables	X	X					
Mobilier	X	X					
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X	X		X	X	X	X
Huiles végétales	X	X		X	X		
Huiles minérales	X	X	X	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X	X	X	X
Batteries	X	X		X	X	X	X
Lampes / néons	X	X		X			
Verre	X	X	X (extérieur)		X (extérieur)		
Radiographies	X	X	X	X			
Amiante	Cormier (ponctel)						

➤ Sur le territoire du Vihiersois

	Vihiers	Tigné	Nueil-sur-Layon	Saint-Paul-du-Bois
Tout-venant	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X
Bois traité	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X
Gravats	X	X		
Ferrailles	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois/mois)	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois/mois)	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois/trimestre)	
Plastiques durs	X	X	X	
Bidons plastiques	X	X		
Films plastiques	X	X	X	
D3E	X	X		
Déchets réutilisables				
Mobilier	X			
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X	X		
Huiles végétales	X	X	X	X
Huiles minérales	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X
Batteries	X	X	X	X
Lampes / néons	X	X		
Verre	X	X	X	
Radiographies	X			
Amiante				

La collecte des encombrants se fait à travers les déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets, leurs apports et de toute façon dans le respect de la réglementation.

26 195 t de déchets ont été collectées et traitées sur les sites du territoire (24 248,53 t en 2017).

Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2017-2018)

	2017	2018
Tout-venant valorisé	56,82	609,46
Tout-venant non valorisé	4627,54	4554,16
Gravats non valorisés	2809,75	1082,10
Gravats valorisés	2797,36	5239,25
Ferrailles	769,045	821,55
Cartons	600,17	614,85
Déchets verts	8 305,67	8610,59
Films Plastiques	6,135	5,86
Plastiques Rigides	104,925	125,65
Bidons Plastiques	6,19	3,96
Bois Traités	2175,86	2114,18
Huiles Minérales	28,53	34,21
Huiles Végétales	2,972	5,68
Déchets Réutilisables	64,292	54,87
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	641,555	710,89
Fibrociment	85,62	103,74
Déchets diffus spécifiques (DDS)	100,292	130,58
Déchets démantelables	/	/
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	987,82	1342,83
Piles et accumulateurs	6,88	7,01
Lampes	2,055	2,2
Pneus	13,92	1,18
Verre (collecte en bennes)	32,6	0
Batteries	22,526	20,04
Total Valorisable	16 725,617	20454,84
% Valorisable	68,98 %	78,09 %
Total non Valorisable	7 522,91	5740
% non Valorisable	31,02 %	21,91 %
Total Général	24 248,527	26 194,84

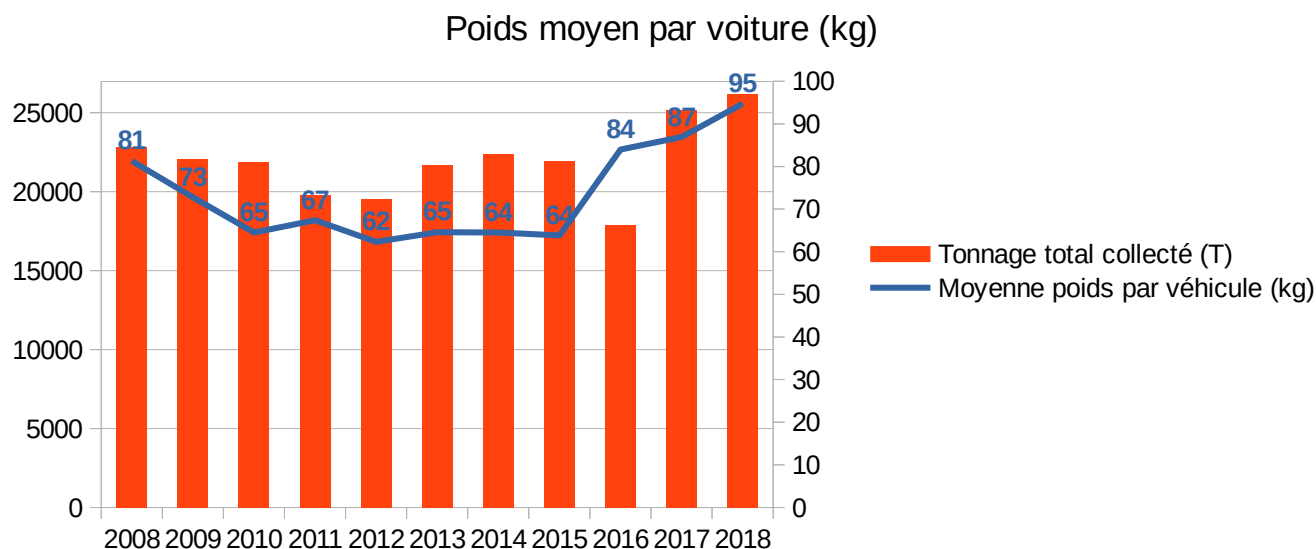
L'augmentation de 8 % des tonnages captés en déchèteries et Eco-points, est principalement dûe à une optimisation des nouveaux sites intégrés en 2017, suite à l'extension du territoire (nouvelles filières, harmonisation des services), et à l'augmentation des fréquentations sur les déchèteries équipées de contrôles d'accès (+7 % de fréquentation sur les déchèteries du Cormier et de La Blanchardière à Cholet)

Par ailleurs, les filières valorisables ont été développées sur l'ensemble du territoire (tout-venant valorisé, gravats valorisés, Déchets d'Éléments d'Ameublement) ce qui engendre une progression importante du taux de valorisation des déchets (+9,11 %).

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries et éco-points par foyer/an

Années	Visites/foyer/an
2017	5,2
2018	5,38

Moyenne en kg par passage en déchèterie



Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière, qui a restreint le nombre de passages annuels à 12 par foyer et de la fermeture de certains éco-points. Ce nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Les mêmes opérations de contrôle d'accès sont prévues sur l'ensemble des sites dans les années à venir.

Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

4) Collecte et traitement des déchets

➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

La collecte des OMR se fait majoritairement en porte à porte sur le territoire de l'AdC. Une partie des usagers de Cholet, Maulévrier et de Somloire est invitée à se rendre aux colonnes d'apport volontaire installées sur leur secteur.

Depuis le 4 juin 2018, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, l'AdC a décidé d'optimiser les fréquences de collecte des OMR. Ainsi tous les habitants du territoire vivant en zone rurale sont désormais collectés tous les 15 jours. Les zones agglomérées de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet ont été maintenues à une fréquence d'une fois par semaine (2 fois pour les collectifs de Cholet). Cette décision a été prise en raison du transfert important de déchets du bac d'ordures ménagères vers le bac de tri. Une étude sera menée pour étendre ce périmètre d'optimisation de collecte à certains quartiers de Cholet et de sa commune associée.

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de l'Agglomération du Choletais sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- TMB de Bourneuf-en-mauges : Pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2018 est de 19 999,53 t, dont 8 976 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais.
- ISDND de Bouyer Leroux à La Séguinière : Pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2018 est de 49 976,10 t pour Valor3E, dont 1 974,72 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit en MWh, soit 22 348 MWh dont 875 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.
- Unité de valorisation énergétique Arc-en-ciel de Couëron : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2018 est de 87 951,81 t, dont 3 031,30 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 23 160 MWh en Électricité dont 785,08 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais, 243 351,67 MWh en chaleur dont 8 447,65 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.
- Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2018 est de 143 838,26 t, dont 3 205,34 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 6 421,11 MWh en Électricité dont 108,54 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais, 194 316,86 MWh en chaleur dont 4 777,31 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.
- Unité de valorisation énergétique de la SAVED de Lasse : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2018 est de 117 095,20 t, dont 764,64 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 70 867,65 MWh en Électricité dont 468,19 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.

➤ Pour les Emballages Ménagers (EM)

Le 1^{er} janvier 2018, une harmonisation sur l'ensemble du territoire a été mise en place. Tous les emballages et le papier (papier de bureau, journaux et magazines) sont collectés désormais et en mélange dans les bacs de collecte sélective. Les collectes mensuelles des papiers en caissette du Vihierois et en point d'apport volontaire sur l'ex-bocage ont été supprimées.

Les emballages en mélange avec les journaux/magazines du territoire de l'ex CAC sont déposés directement au centre de tri privé de Cholet et sur la plate-forme de Montilliers pour ceux de l'ex Vihierois et de l'ex Bocage, avant d'être transférés au centre de tri privé de Cholet.

Le 4 juin 2018 a été mise en place une extension des consignes de tri sur les emballages plastiques. L'ensemble des emballages en plastique sont désormais acceptés (par exemple : films plastiques, sacs plastiques, pots de yaourt, barquettes, boîtes de gâteaux, etc.).

Des modifications au centre de tri ont été apportées afin de pouvoir trier et recycler ces nouvelles résines. Ainsi, sur le centre de tri de Cholet, en plus du tri des différents matériaux, un pré-tri des emballages plastiques en mélange est effectué. Ces emballages plastiques sont ensuite transférés vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels où ils sont triés par résine.

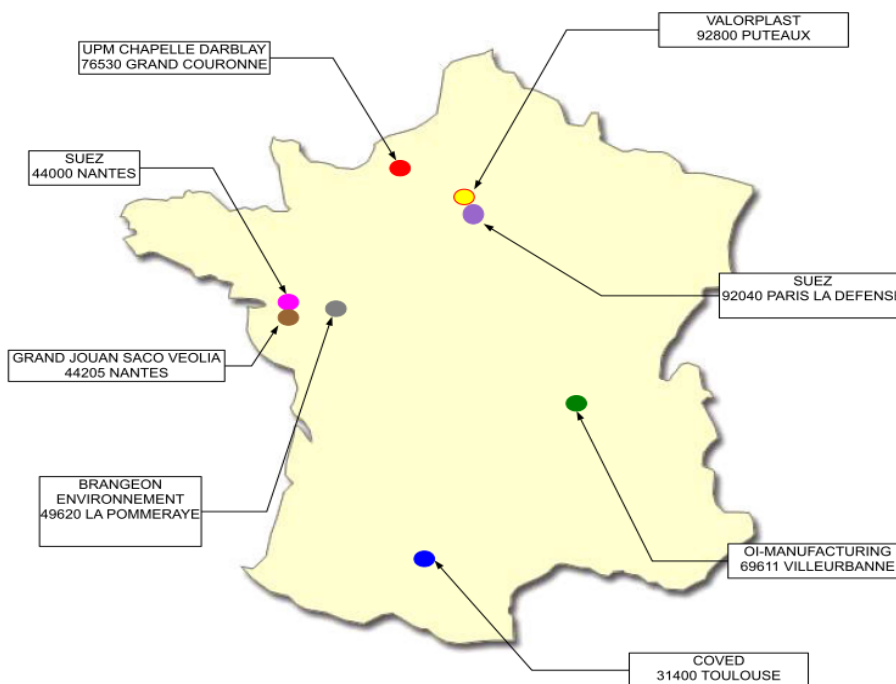
Les 2 centres de tri envoient ensuite les matériaux vers chaque filière, soit agréée par CITEO, soit désignée après consultation par l'Agglomération du Choletais.

Les capacités du centre de tri de Cholet sont de 16 000 t par an. En 2018, le centre de tri a accueilli 5 872 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais.

Destinations des emballages après le tri :

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	UPM CHAPELLE DARBLAY – 76530 GRAND COURONNE
Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE
Aluminium	SUEZ – 44000 NANTES
Briques alimentaires	COVED – 31400 TOULOUSE
Cartons d'emballages	GRANDJOUAN SACO VEOLIA – 44205 NANTES
Bouteilles et flaconnages plastiques	VALORPLAST – 92800 PUTEAUX
Verre d'emballages	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
Gros de magasins	SUEZ – 92040 PARIS LA DEFENSE



➤ Pour les autres déchets

→ les bio-déchets et déchets verts :

Une partie de ces déchets qui ne transitent ni par la déchèterie ni par la collecte en bacs roulants est compostée dans des composteurs individuels ou partagés, mélangée avec des déchets verts broyés.

Dans le cadre de son plan de prévention, l'AdC incite ses administrés à composter. Elle donne un bon de réduction de 20 € aux foyers individuels à valoir sur l'achat d'un composteur individuel, et installe des composteurs partagés pour les habitats collectifs ou les structures de restauration collective (voir bilan en 2).

Une partie est collectée en porte à porte pour que les établissements (lycées, collèges, ...) qui ont mis en place des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, puissent composter la part fermentescible restante à Cholet sur une plate-forme privée. 112 t en 2018 (137 t en 2017) ont été collectées.

→ le textile :

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint-Herblain (44) sur l'Ouest du territoire et ECOTEXTILE à Appilly (60) sur l'Est du territoire. Ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. De plus certains organismes privés (la Croix-Rouge, certains super-marchés, etc.) collectent également des textiles en vue de les revendre ou de les valoriser.

527,09 t en 2018 ont été ainsi collectées, dont 369,40 t par l'AdC et 157,69 t par des organismes privés identifiés (505,137 t tout inclus en 2017).

→ Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) :

Depuis 2012, l'Agglomération du Choletais a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an, au sein même de certaines communes.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-systèmes leur assure des recettes.

Cette collecte a permis de collecter 713 unités en 2018 sur 7 points de collecte, répartis comme suit :

Année	Nueil-sur-Layon	Saint-Paul-du-Bois	Chanteloup	La Romagne	La Tessoualle	Le May-sur-Evre	Trémentines
2016	0	0	21	206	286	152	85
2017	0	0	10	82	68	47	111
2018	49	72	33	127	229	123	80

Cette collecte alternative aux apports en déchèteries sera reconduite en 2019 et étendue sur des communes au centre du territoire.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) - La Poitevenière (49) Combustion (V) - St Pierre la Cour (53)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Cartons	Repreneur (V) – Cholet (49)
Gravats	ISDI classe 3 (E) – Montilliers (49) Repreneur (V) - La Chapelle Saint Laurent (79)
Déchets Verts	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Bois	Broyage (V) – Rion des Landes (40) Combustion (V) - St Pierre la Cour (53)
Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Lire (49)
Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Eco-organisme (V) - EcoSystèmes
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Eco-organisme (V) - Ecomobilier
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Eco-organisme (V) - Corépile
Ampoules/néons	Eco-organisme (V) - Recylum
Déchets Diffus Spécifiques	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Fibrociment	ISDND classe 1 (E) - La Poitevenière (49)
Bidons plastiques	Repreneur (V) – Valorplast
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44) / Ecotextile (60)
Films plastiques	Repreneur (V) – Sita Négoce ou FCR

Indicateurs :

- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations

2 - Indicateurs de performance

➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (55 298 t) collectées en 2018, a été de 76,91 % (70,54 % en 2017).

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (20 454,84 t en 2018) a été de 78,09 % (68,98 % en 2017), soit une évolution de : + 11,67 %.

Cette évolution est principalement due à la prise en charge des 9 nouveaux sites du Bocage et du Vihierois sur lesquels certains flux de déchets valorisables étaient précédemment peu développés (plastiques durs, bidons plastiques, réemploi, mobilier, etc.).

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- composteurs partagés :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 20 sites sont en fonctionnement :

Lieu du site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée	Temps forts
Restaurant Scolaire de La Séguinière	Commune de La Séguinière	27/06/2013	-	3 t/an	Site autonome depuis le 19 octobre 2017
Résidence Le Soleil Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	11/01/2014	20	1,2 t/an	Site autonome depuis le 5 décembre 2016
Résidence Les Hortensias Le May-sur-Evre	Maine et Loire Habitat	25/01/2014	15	452 kg/an	Site autonome depuis le 14 septembre 2016
EHPAD La Séguinière	EHPAD + commune	30/09/2014	-	3,9 t/an	Site autonome depuis le 19 septembre 2017
Mail 2 Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	4/10/2014	40	1,95 t/an	Site autonome depuis septembre 2016 - Participation au Rallye citoyen lors de la SERD du 24 septembre 2016
Restaurant Scolaire de Chanteloup-les-Bois	Commune de Chanteloup-les-Bois	14/04/2015	-	72 kg/an	Site autonome depuis le 24 avril 2017
MFR + Restaurant Scolaire de La Romagne	MFR + commune	04/05/2015	-	1,8 t/an	Site autonome depuis le 24 avril 2017
Restaurant Scolaire de St-Léger-sous-Cholet	Commune St-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	1,55 t/an	Site autonome depuis le 30 mai 2017

Résidence Cairefontaine Cholet	SLH	28/05/2016	20	1,9 t/an	
Résidence Les Richardières	Cabinet Chupin-Citya immobilier-SLH	4/02/2017	30	1,6 t/an	Site autonome depuis le 13 avril 2018
Restaurant Scolaire + EHPAD La Tessoualle	Commune de La Tessoualle+ EHPAD	1/04/2017	-	2,4 t/an	
Jardins Partagés La Tessoualle	Commune	1/04/2017	3	300 kg/an	
Foyer du Bon Pasteur Cholet	CHRS Bon Pasteur	3/04/2017	Variable en fonction des personnes hébergées	311 kg/an	
Centre Social Pasteur – Quartier Bostangis Cholet	Centre Social	13/10/2017	15	1,7 t/an	Site autonome depuis le 24 Octobre 2018
Jardins Partagés La Séguinière	Commune	Automne 2017	3	293 kg/an	Composteur réalisé par les jardiniers
Résidence Leclerc Cholet	Cabinet E.Chupin Syndic des co-pro	23/04/2018	14	978 kg/an	Projet d'aménagement de jardins partagés
Restaurant scolaire Nuailé	Commune de Nuailé	14/05/2018	-	504 kg/an	
Restaurant scolaire Mazières-en-Mauges	Commune de Mazières-en-Mauges	5/04/2018	-	608 kg/an	
Restaurant scolaire St-Christophe-du-Bois	Commune de St-Christophe-du-Bois	25/06/2018	-	600 kg/an	
Restaurant scolaire + EHPAD Somloire	Commune de Somloire + EHPAD	22/11/2018	-	10 kg/2 mois	
Tonnage annuel qui n'est plus jeté au ordures ménagères				25 tonnes/an	

- composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018
Nb de bons distribués	372	341	304
Nb de composteurs achetés	223	257	275

- déchets réutilisables récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, la CAC puis l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. L'Agglomération du Choletais prend en charge une partie du traitement des invendus à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première Ecocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Ecocyclerie est aidée par l'Agglomération du Choletais : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an, et aide au démarrage de 20 000 € (remboursable sur 3 ans).

L'Agglomération du Choletais met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes sur les déchèteries où sont entreposés les produits réutilisables avant leur évacuation. Cette collecte a permis de collecter 55 t (23 t sur le Cormier et 32 t à La Blanchardière) en 2018 (64,29 t en 2017).

La revente dans leur boutique solidaire leur assure des recettes. Les 2 boutiques solidaires ont signé un contrat avec Eco-Mobilier, et ainsi valorisent les invendus mobiliers qu'elles collectent. L'Ecocyclerie a ainsi évacué 10,82 t vers Eco-Mobilier et Emmaüs 2,112 t.

L'Agglomération du Choletais prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus hors mobiliers (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane).

En 2018, ces invendus ont représenté 44 t pour l'Ecocyclerie et 194 t pour Emmaüs (20 t pour l'Ecocyclerie et 172 t pour Emmaüs en 2017).

- Broyage des déchets verts communaux :

Dans une volonté d'Eco-exemplarité l'Agglomération du Choletais a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les valoriser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi l'Agglomération du Choletais a fait l'acquisition d'un premier broyeur en 2016, et d'un second broyeur en 2018, et offre des prestations de broyage des branchages aux communes.

En 2018, 830 m³ de broyat ont été produites sur 106 journées de prestations effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Éclaircie.

Les broyeurs servent aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'agglomération.

L'AdC a proposé une formation, en 2018 aux agents communaux des nouvelles communes, afin de les sensibiliser à la réduction des déchets verts, notamment par une gestion raisonnée des espaces verts communaux (mulching, choix d'espèces à pousse lente...).

➤ Les objectifs nationaux :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OM + EM) de - 7 % par habitant sur la période 2010 à 2016,
- Une stabilisation au minimum de la production de Déchets des Activités Économiques (DAE) d'ici à 2020,
- Une stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir,
- Orienter vers la valorisation matière et organique,
- Atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 % (en 2022).

L'absence de données du Bocage et du Vihierois en 2010 nous empêche de calculer les résultats de l'Agglomération du Choletais.

L'augmentation des déchets admis en installation de stockage entre 2010 et 2017 s'explique par le fait qu'en 2010, 90 % des OMR collectées étaient incinérées (pour rappel en 2015 : 16 413 t ont été mis en ISDND ou ISDD).

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : 16 % en 2018 (10,03 % en 2017) pour les emballages en mélange avec les journaux (territoire ex CAC).

La moyenne nationale est de : 14 % en 2015, hors extension de consignes de tri des plastiques (source CITEO).

L'augmentation du taux de refus est principalement liée aux 2 modifications de consignes de tri survenues dans l'année (les EM et papiers en mélange et les extensions de consignes de tri des emballages plastiques), les usagers ont, par volonté de bien faire, déposé tous les plastiques et non pas uniquement des emballages. Nous avons constaté également une recrudescence de sacs poubelle dans les bacs de sélectifs.

Certains emballages plastiques n'ont pas encore trouvé de filière de recyclage des déchets, mais sont valorisés en CSR (Combustible Solide de Récupération) et par conséquent rentrent dans le taux de refus.

Les 3 ambassadeurs de tri et de prévention travaillent activement pour faire passer le bon message de tri et améliorer ce taux de refus de tri.

Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010*

- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010*

- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs*

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)

Faits marquants de l'année :

- Mise en place de diagnostic des pratiques sur l'ensemble de la gestion des déchets, avec proposition de schéma unifié de collecte validé par les maires en juillet 2017 pour le porte-à-porte et l'apport volontaire et en janvier 2018 pour les déchèteries.

➤ Activité porte-à-porte :

- Harmonisation de la collecte sélective sur tout le territoire en janvier 2018. Les emballages et le papier sont désormais collectés en mélange.
- Passage en extension des consignes de tri en juin 2018 : l'ensemble des emballages plastiques sont acceptés dans le bac d'emballages ménagers (en moyenne : + 44 tonnes par mois d'emballages collectés et réduction de 143 t/mois d'ordures ménagères collectées).
La diminution des tonnages d'ordures ménagères s'explique également par la prévention et le compostage grandissant sur l'agglomération.
- La collecte des ordures ménagères est réalisée tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire depuis le mois de juin 2018 (excepté sur la Ville de Cholet et le bourg du Puy-Saint-Bonnet, où la collecte est maintenue chaque semaine), soit un impact sur les kilomètres parcourus de – 30 931 km pour l'année 2018.
- Refonte des tournées de collecte (passage de 97 à 43 tournées par semaine pour la seule régie).
- Installation de l'ensemble de la Direction au Centre Technique Déchets, devenu Environnement, y compris les équipes de collecte de la régie.
- Les bacs roulants de deux secteurs de Cholet ont été pucés (en plus des bacs du Vihiersois et du Bocage déjà pucés), et 2 bennes de collecte de la régie ont été équipées de systèmes d'identification des bacs, afin de pouvoir mesurer l'impact des modifications des consignes de tri.
- Adaptation des volumes de bacs OMR et EM aux nouveaux besoins (+ 131 360 litres en EM et + 32 620 l en OM en 2018 soit + 1,02 % du parc de bacs EM et + 0,42 % du parc de bacs OM).

➤ **Activité prévention des déchets :**

- Compostage partagé :

En plus des 20 sites en fonctionnement, plusieurs sites sont en étude :

Restaurant scolaire du Collège Vallée-du-Lys à Lys-Haut-Layon (Vihiers), Quartiers pavillonnaires La Choletière, Strasbourg, Verger (développement du compostage partagé en quartiers pavillonnaires).

- Broyage des déchets verts :

Étude et développement du projet d'incitation au broyage des habitants de quartiers pavillonnaires et pour les usagers des déchèteries, prévus en 2019.

- Animations prévention :

• Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 05 juin 2018 :

- Animation à l'Écocyclerie, par des artisans Répar'Acteurs (valorisation du Réemploi – partenariat CMA)

• Semaine Européenne de Réduction des Déchets, du 17 au 25 novembre 2018 :

- Animations sur le compostage partagé lors du Rallye Citoyen pour les 3^{èmes} des collèges de Cholet, avec la participation des référents du site de compostage de Mail 2,

- Animation à la résidence Clairefontaine sur le compostage partagé,

- Animations sur la gaspillage alimentaire, au centre social K'leïdoscope, aux Paniers du Planty et à la banque alimentaire,

- Atelier " cuisine des restes " au centre social K'leïdoscope et aux Paniers du Planty,

- Animations sur les extensions de tri et la réduction des déchets, auprès de personnes âgées ou handicapées.

• Partenariat centres sociaux avec plusieurs animations subventionnées :

- Centre social du Planty : Mise en place d'une collecte d'encombrants auprès des habitants, favoriser le don et le réemploi,

- Centre Social Chloro'fil : Achat de guides " Famille 0 déchet ",

- Centre social Ocsigène : Achat de guides " famille 0 déchet ", animation 0 déchet,

- Association Acrochars (Cholet) : Subvention pour du matériel réutilisable et non jetable (gobelets).

- Association de tennis de table (Cholet) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets et gourdes),

- Association Junior (Cholet) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets),

- Association Hockey Club (Cholet) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets),

- Association Badminton (St-Léger-sous-Cholet) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets).

➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Ouverture de la nouvelle déchèterie de L'Ériboire à Saint-Léger-sous-Cholet et fermeture de l'éco-point du May-sur-Èvre.

- Étude d'optimisation et de mise en conformité des déchèteries et éco-points sur les 9 sites intégrés dans l'Agglomération du Choletais en 2017, suite à l'extension du territoire.

- Contrôle de la DREAL sur la déchèterie du Cormier, avec avis favorable.

- Mise en place d'une nouvelle benne Ecomobilier sur le site de l'Ériboire, pour la valorisation des meubles.

➤ **Activité communication :**

- Campagne d'information auprès des habitants sur l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur les communes rurales. (campagne d'affichage, articles de presse, animations sur les marchés, super-marchés, mairies, les écoles, etc.).
- Mise en ligne d'une cartographie permettant de situer les points d'apport volontaire, de connaître les jours de collecte et de télécharger son calendrier de collecte.
- 48 animations dans les maternelles et primaires dont : 15 animées par " Bobo planète " et 33 par les ambassadeurs du tri et de la prévention.
- 16 visites du centre de tri Brangeon et 3 visites de la déchèterie du Cormier organisées en présence des ambassadeurs du tri et de prévention.
- Mise en place de l'exposition " Voyage au pays des déchets " dans le collège Trémolière, dans le lycée Renaudeau et à la mairie de St-Paul-du-Bois.

Indicateurs :

- *Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles*
- *Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.*

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

➤ **Activité porte-à-porte :**

- Acquisition d'une benne, d'un fourgon pour les ambassadeurs du tri et de prévention et d'un fourgon pour les maintenances bacs/déchèteries.
- Lancement des études pour l'aménagement des nouveaux locaux au Cormier.

➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :
 - 5 ordures ménagères (Quartier Jean Monnet : Rue Henri Robert, Rue Le Corbusier, Rue Jean Monnet)
 - 3 emballages (Quartier Jean Monnet : Rue Henri Robert, Rue Le Corbusier, Rue Jean Monnet)

Les colonnes ordures ménagères et emballages implantées en 2018 n'ont pas permis la résorption des points noirs de collecte, il en reste 13 à régler.

- Projets d'implantation de colonnes d'apport volontaire :
 - 2019 : Quartier Jean Monnet (11 colonnes ordures ménagères ; 7 colonnes emballages)
 - 2020 : Quartier Bretagne (16 colonnes ordures ménagères, 9 colonnes emballages, 3 colonnes verre)
- Déchèteries rurales :
 - *Déchèterie de l'Ériboire à Saint-Léger-sous-Cholet*
 - travaux de construction (9 mois)/ouverture au public le 19 décembre 2018.
 - *Déchèterie de La Charoussière à La Tessoualle*
 - enquête publique unique (4 procédures) du 21 septembre au 22 octobre 2018.
 - *Déchèterie Les Humeaux à Vezins*
 - enquête publique du 22 octobre au 22 novembre 2018.
 - *Déchèterie d'Yzernay*
 - études complémentaires de pré-localisation de sites.

→ Déchèterie de Lys-Haut-Layon

- études complémentaires de pré-localisation de sites.

- *Autres actions* :

- Ecopoint de La Romagne : désamiantage de surface.
- Déchèterie de Maulévrier : audit patrimonial.
- Déchèterie de Vihiers : audit patrimonial.

- Prévention :

- 5 composteurs partagés installés en 2018
- 1 broyeur acheté en 2018

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2018 € TTC
Valor3E : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (Dépenses totales réellement payées pour l'année 2018 sur 2 exercices comptables y compris 688 160,79 € rattachés et payés en 2019)	3 735 287,24 €
Brangeon Environnement : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – Marchés C17090 à C17094	2 416 165,19 €
Brangeon Environnement : Collecte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihierois et le Bocage (Marché C17112)	487 234,97 €
Brangeon Environnement : Collecte du verre (+ lavage des colonnes) – Marché C15082	184 015,95 €
Brangeon Environnement : Collecte colonnes enterrées EM et OM (+ lavage des colonnes) – Marché C15083	165 105,53 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement sur l'exercice 2018 sauf pour VALOR3E (dépenses réelles pour la totalité de l'année 2018).

Résultats de l'exercice 2018

	Dépenses	Recettes	Résultat 2018	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	11 737 317,85 €	12 651 348,89 €	914 031,04 €	10 178 854,69 €
Investissement	3 598 693,71 €	1 231 970,47 €	- 2 366 723,24 €	- 2 630 047,55 €
TOTAL F + I	15 336 011,56 €	13 883 319,36 €	- 1 452 692,20 €	7 548 807,14 €

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

* RAR : Restes à réaliser

Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

Montants des dépenses réelles d'investissements 2018 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes	465 216,13 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées)	162 692,35 €
Déchèteries	1 315 143,79 €
Centre technique	1 420 933,35 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 363 985,62 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

D - Investissements à venir en 2019

Dépenses d'investissement prévues N+1
Etudes et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Centre technique déchets		
Construction de nouvelles déchèteries intercommunales en secteur rural ; études de conception, procédures administratifs et réglementaires, travaux :	mise en service :	
. déchèterie des Humeaux à Vezins	2020	1,7 M € TTC
. déchèterie du Pont Bertrand à La Tessoualle	2020	1,7 M € TTC
. déchèterie d'Yzernay	2024	1,4 M € TTC
. déchèterie de Lys-Haut-Layon	2024	1,4 M € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2019 2020	342 000 € TTC 589 000 € TTC
Achat véhicules	2019 2020	310 000 € TTC 528 000 € TTC
Composteurs partagés	2019 2020	30 000 € TTC 30 000 € TTC

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Bocage avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et à l'adhésion des communes du Vihierois, les projets ont été répertoriés sur tout le territoire de la nouvelle Agglomération du Choletais en 2017. Une priorisation des investissements à venir a été validée par le Conseil de Communauté du 22 janvier 2018.

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2018

Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	27 0499,31 €
Vente de produit	864 187,02 €
Acier	41 905,52 €
Ferrailles	37 088,48 €
Batteries	3 399,45 €
Papier (1.11)	239 688,31 €
Gros de magasin	63 732,19 €
D3E	22 284,85 €
Carton (1.04)	57 221,23 €
Ppaier / cartons (1.05, 5.02, 5.03)	133 982,94 €

Verre	139 500,22 €
Reprise de bacs	3 377,60 €
Aluminium	19 188,25 €
PCC (ELA)	508,80 €
Emballages plastiques	102 219,63 €
Redevances	324 759,29 €
Redevance Spéciale	293 454,79 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	12 184,63 €
Autres prestations de services (collecte déchets verts)	1 825,41 €
Locations diverses	9 094,46 €
Produits activités annexes	8 289,55 €
Impôts taxes (TEOM)	10 022 176 €
Autres produits gestion courante	1 261 076,72 €
SREP SA Eco-Emballages	1 110 992,59 €
Eco-Mobilier	30 010,15 €
Eco-DDS	9 783,18 €
Eco-TLC	10 290,80 €
Dotations et participations	99 500,75 €
Autres produits exceptionnels	34 750,80 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 633 499,89 €
TOTAL DES RECETTES – ÉCRITURES D'ORDRE	17 849,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 651 348,89 €

Ces recettes sont celles constatées comptablement (y compris rattachements)

Recettes d'investissement 2018 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	302 329,66 €
Subventions	91 155,69 €
Autres	10 983,36 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	404 468,71 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	827 501,76 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 231 970,47 €

Indicateurs :

- Modalités de financement du service déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Harmonisation du taux de la taxe d'ordures ménagères pour l'exercice 2018 = 9,11 % pour toutes les communes

REDEVANCE SPECIALE DECHETS	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2018
Zone 1 – Territoire ex-Communauté d'Agglomération du Choletais (net) redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine	m ³ /semaine	41,00 €
Zone 2 – Territoire ex-Communauté de Communes du Bocage (en € HT)	Forfait/an	120,00 €
Zone 3 – Territoire ex-SMITOM (Vihiersois) (net) Redevance spéciale si > 240 l /semaine Forfait par sites communaux	m ³ /semaine Forfait/an	33,00 € 150,00 €

Apports en déchèterie et écopoints - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	UNITE TARIFAIRE	Tarifs 2019 (€/HT)
Tout-venant	Par m ³	31,00 €
Déchets verts	Par m ³	18,50 €
Cartons	Par m ³	4,50 €
<u>Apports en déchèterie uniquement</u>		
- Pelouse	Par m ³	12,00 €
- Métaux	Par m ³	4,50 €
- Bois	Par m ³	14,00 €
- Plastiques durs	Par m ³	3,00 €
- Films plastiques	Par m ³	2,50 €
Apports en déchèteries et écopoints- redevances dues par les professionnels- hors territoire communautaire Tous les tarifs ci-dessus sont doublés.		

Indicateurs :

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2018 € TTC/Tonne
Collecte des déchets sur la totalité du territoire (OM, EM, biodéchets en porte-à-porte 20 439 t) y compris la pré-collecte (gestion des bacs), la gestion de la régie et des prestataires et la gestion du traitement OM et EM pour tout le territoire	Agents affectés à la collecte en porte à porte y compris encadrement		114,55 € net / Tonne** Dépenses totales de 2 195 353,15 € TTC
Collecte des déchets (OM, EM en porte à porte Vihiersois et Bocage 3 135,42 t)	Marché public	Brangeon Environnement	<p>Ex-Bocage :</p> <p><u>Phase 1 (janvier à mai) :</u> OM : part forfaitaire 34 765,5 € TTC/an + 19,82 € TTC/t* EM : part forfaitaire 34 765,5 € TTC /an +106 € TTC/t*</p> <p><u>Phase 2 (juin à décembre) :</u> OM : part forfaitaire 48 671,70 € TTC /an + 19,82 € TTC/t* EM : part forfaitaire 48 671,70 € TTC /an + 112,596 € TTC/t*</p> <p>Ex-Vihiersois :</p> <p><u>Phase 1 (janvier à mai) :</u> OM : part forfaitaire 87 895,5 € TTC/an +59,91 € TTC/t* EM : part forfaitaire 53 900 € TTC /an 134,87 € TTC/t*</p> <p><u>Phase 2 (juin à décembre) :</u> OM : part forfaitaire 75 460 € TTC /an +45,56 € TTC/t* EM : part forfaitaire 75 460 € TTC /an +93,44 € TTC/t*</p> <p><u>Avenant (avenant collecte hebdomadaire ou bi-hebdomadaire OM de juin à décembre) :</u></p> <p>Hôpital Vihiers (C2) : 1 871,87 € TTC /7 mois Gros producteurs : 935,94 € TTC/producteur/7mois</p>

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2018 € TTC/Tonne
			Ex-CAC (avenant collecte hebdomadaire OM de septembre à décembre) : PSB : 11 431,20 € TTC /4 mois La Tremblaiie : 3 572,23 € TTC / 4 mois La Promenade : 1 790,91 € TTC /4 mois Transfert/transport des OM et des EM (Plateforme Montilliers) : 37,95 € TTC/t*
Collecte colonnes enterrées (OM et EM) 3 497 Tonnes	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 53,9 € TTC/tonne* EM : 70,07 € TTC/tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	134,20 € TTC/tonne*
Traitement des EM et papiers en mélange avant l'extension des consignes de tri (4 juin 2018)	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	176 € TTC/tonne*
Traitement des EM et papiers en mélange après l'extension des consignes de tri (4 juin 2018)	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	192,50 € TTC/tonne*
Traitement des refus	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	110 € TTC/tonne*
Adhésion au syndicat	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	1 €/hab
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	Ex-CAC : 31,9 €/tonne* Ex-Bocage : 31,9 €/tonne* Ex-Vihiersois : 41,8 €/tonne*
Déchèteries et éco-points (26 195 t)	Marché public	Brangeon Environnement	111,21 €/tonne** Dépenses 2018 de 2 416 165,19 € + rattachements de 497 063,71 € TOTAL : 2 913 228,90 € TTC

*prix du bordereau des prix du marché

** prix réel de l'année 2018 (Coût annuel divisé par le tonnage)

Indicateurs :

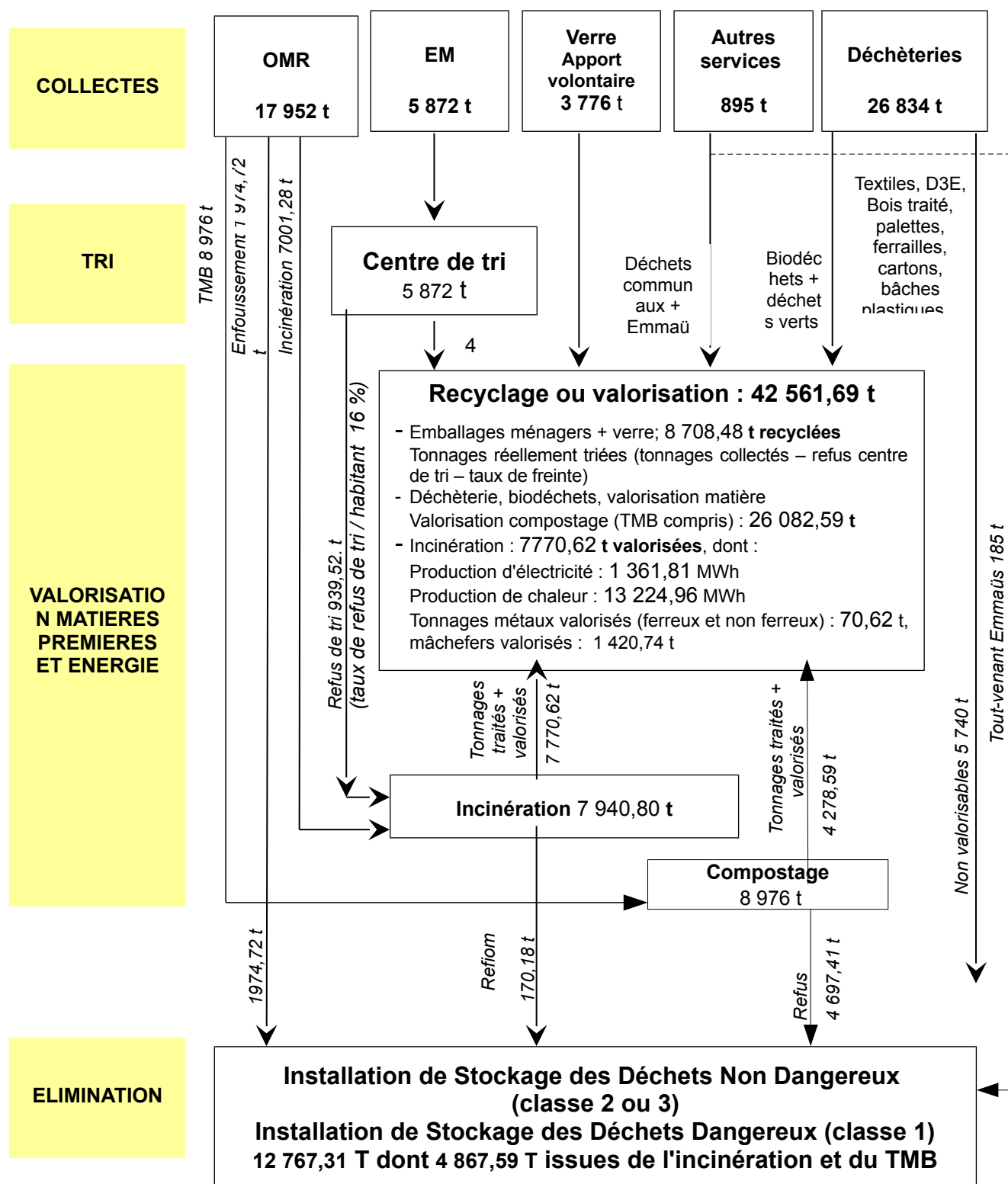
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années
- coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets (non disponible pour 2015)

6 - Actions de solidarité

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage).
- En 2017, un soutien auprès des centres sociaux du territoire communautaire a été institué dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) pour soutenir les actions menées en faveur de la réduction des déchets. 3 centres sociaux ont ainsi bénéficié d'une subvention de 500 € chacun.
- l'Agglomération du Choletais collabore avec Compostri (44) et Emeraude Création (22) pour la fabrication de composteurs partagés (entreprises d'insertion).
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'Ecocyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi.
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Eclaircie et Fil d'Ariane.
- Depuis 2012, l'Agglomération du Choletais a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes.

DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES – ANNEE 2018

55 298 TONNES



Pour l'année 2017, le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation énergétique) atteint 76,91 % (contre 70,54 % en 2017).